

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

4^{ème} Commission
N° CP-2020-9-4-1

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction de l'autonomie

Service consulté**PLAN SENIOR : PROJETS RETENUS AU TITRE DE L'AIDE AUX AIDANTS
PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Résumé : Suite à l'appel à projets "Aide aux aidants", le présent rapport vous propose de retenir 7 actions pour un montant total de subventions de 121 000 €. Ces projets s'inscrivent dans les enjeux majeurs identifiés dans le Schéma de l'Autonomie 2018-2023.

L'aide aux aidants est un enjeu majeur identifié dans le Schéma de l'Autonomie 2018/2023 et dans le Plan Senior.

Si de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour dans le Haut-Rhin en matière d'aide aux aidants, celles-ci sont encore trop peu ou mal connues du public concerné et parfois inégalement réparties sur le territoire. Par ailleurs, cette offre est amenée à évoluer ou à être complétée pour correspondre davantage aux attentes et aux besoins des aidants.

C'est pourquoi il a été décidé de lancer un appel à projets spécifique sur l'aide aux aidants.

1. Objet de l'appel à projets

Les objectifs globaux auxquels doivent répondre les projets sont les suivants :

- améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre,
- renforcer l'accompagnement personnalisé,
- développer la pairaidance (entraide / échanges entre personnes faisant face à une même situation),

- sensibiliser le grand public et favoriser la prise de conscience du rôle d'aidant et du risque d'épuisement,
- prévenir l'épuisement des aidants,
- compléter la palette d'offre pour répondre de manière plus adaptée à la diversité des demandes et des attentes.

Trois types d'actions étaient éligibles :

- le développement d'outils supports pour contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre,
- les actions/solutions innovantes et expérimentales,
- le développement d'offres et de dispositifs nouveaux notamment « clé en main » (incluant solution de prise en charge pour l'aidé et facilitant la mobilisation par l'aidant) et « séquentiel » (réactivité, format court, à la carte).

En revanche, les dispositifs de répit (accueil de jour et hébergement temporaire) n'étaient pas éligibles.

2. Résultats de l'appel à projets

Au total 15 projets ont été déposés, pour un montant total sollicité de subventions d'environ 352 000 €.

L'enveloppe maximale dédiée à cet appel à projets s'élève à 121 000 €.

Les projets ont été instruits et évalués notamment au regard des trois critères suivants :

- le caractère novateur,
- la réponse aux besoins des aidants et aux manques clairement identifiés et étayés,
- le caractère partenarial et la mobilisation des compétences nécessaires.

Il vous est proposé de retenir 7 projets pour un montant total de subventions de 121 000 € : cafés des aidants, développement de sites web/plateformes ressources, réseau des aidants et coordination des acteurs, relayage.

La liste complète des projets retenus est jointe en annexe 1 au présent rapport.

Le versement des subventions est conditionné à la signature, par chaque porteur de projet, d'une convention avec le Département, à conclure sur la base de la convention-type, qui vous est soumise en annexe 2.

Les crédits seront prélevés au programme I711, chapitre 65, fonction 538, nature 6574.

3 projets ont été déclarés inéligibles et 5 ont obtenu un avis défavorable. Les détails figurent en annexe 3.

Le présent rapport a été inscrit dans l'ordre du jour de la 4^{ème} Commission Solidarité et Autonomie lors de sa réunion du 2 octobre 2020.

Il vous est ainsi proposé :

- d'octroyer aux porteurs de projets retenus des subventions pour un montant total de 121 000 €, selon la répartition par projets, jointe en annexe 1. Les crédits seront prélevés sur le programme I711 ligne 65-538-6574-3097-010 du budget départemental.
- d'approuver les termes de la convention type jointe en annexe 2 au présent rapport et de m'autoriser à signer les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les porteur de projets listés en annexe 1,
- de prendre acte des projets ayant reçu un avis défavorables ou considérés comme inéligibles, listés en annexe 3 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH